

**Lecteurs de Theatrum Belli, vous pouvez, avant le 18 janvier, sensibiliser vos députés (en les interpellant sur Twitter par exemple...) à cette perte de souveraineté.**

Par un vote qui aura lieu le 18 janvier à l'Assemblée nationale, la France s'apprête à céder de fait, et sans contrepartie, une part de notre territoire national, l'île de Tromelin et son considérable domaine maritime dans l'Océan Indien.

Dans une tribune publiée par Figaro Vox, le 9 janvier, le député Philippe Folliot et l'écrivain Irène Frain rappellent que l'île de Tromelin génère un potentiel économique exceptionnel, 280 000 km<sup>2</sup> de zone économique exclusive. Presqu'autant que les 345 000 km<sup>2</sup> de la France hexagonale, Corse comprise. C'est ce patrimoine qu'un traité dit de cogestion signé, de façon très discrète, le 1er juin 2010, prévoit de céder à l'île Maurice sans contrepartie aucune si l'Assemblée nationale le ratifie le 18 janvier prochain, «approuvant ainsi sans réflexion l'aveuglement de nos diplomates et la lâcheté de certains politiques ».

La ratification de ce traité est inacceptable puisqu'il s'agit de céder une partie de notre territoire sans aucune contrepartie. Elle créerait un précédent redoutable et mettrait en péril la sauvegarde de l'unité territoriale de la France, en particulier en menaçant ses territoires lointains qui contribuent à faire de son domaine maritime le deuxième au monde

En 2013, une mobilisation parlementaire transpartisane avait écarté le danger d'une première tentative de ratification.

Au nom de l'intérêt national, nous appelons solennellement les parlementaires français à faire échec à la nouvelle tentative de ratification de ce traité qui leur sera soumise le 18 janvier.

#### **Signatures :**

- Charles Saint-Prot, *directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques (OEG)*
- Jean-Yves de Cara, *professeur de droit à l'Université Paris Descartes (Sorbonne Paris Cité) et à Sciences Po*
- Christophe Boutin, *professeur de droit public à l'université de Caen*
- Thierry Rambaud, *professeur de droit à l'Université Paris Descartes (Sorbonne Paris Cité) et à Sciences Po*
- Nicolas Haupais, *professeur de droit public à l'Université d'Orléans*
- Stéphane Gaudin, *directeur de Theatrum Belli*
- Michel de Guillenchmidt, *doyen honoraire et professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes*
- Anne-Marie Le Pourhiet, *professeur de droit public à l'Université Rennes 1, Vice-président de l'Association Française de Droit Constitutionnel*
- Frédéric Pons, *écrivain, journaliste*
- Zeina el Tibi, *docteur en droit public, présidente déléguée de l'OEG*
- Frédéric Rouvillois, *professeur de droit public à l'Université Paris Descartes (Sorbonne Paris Cité)*

- Jean-François Poli, *doyen honoraire de la Faculté de droit de Corse, avocat*
- Bruno Daugeron, *professeur de droit public à l'Université Paris Descartes (Sorbonne Paris Cité)*
- Axel Tisserand, *philosophe et historien*

Signatures recueillies par l'Observatoire d'études géopolitiques ( [etudesgeo@gmail.com](mailto:etudesgeo@gmail.com) )

**Ci-dessous, lire : La France, acteur engagé de l'océan Indien, par le lieutenant de vaisseau Jérémy DRISCH (CESM), page 100**